

LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ



UN CONCOURS DE SAUTS EN SKI.

CHRONIQUE

LA Société du Cheval de guerre vient de faire d'excellente besogne. Dans sa première réunion de l'année, son Comité, sur la proposition du comte d'Ideville, a adopté une nouvelle formule d'admission pour les chevaux appelés à prendre part aux concours de la Société. Désormais on y admettra tous les chevaux de demi-sang comptant au moins un auteur de pur sang (étalon ou jument) dans leurs six ascendants directs. Il suffira donc qu'un des grands-pères ou une des grand-mères d'un animal soit de pur sang pour le qualifier. C'est le premier pas fait vers un libéralisme absolu. Nous ne saurions trop en féliciter le Cheval de Guerre, qui élargit ainsi non seulement son programme, mais encore ses moyens d'action. Si l'on avait reculé devant cette mesure, on se heurtait à deux écueils que nous avons signalés de longue date : ou l'on était obligé d'écarter de la reproduction les juments issues de pur sang primées dans les précédents concours ; ou, en les livrant à cet étalon en accumulant les courants thoroughbreds, on se précipitait vers l'allégissement qui fatalement emporterait notre réserve de poulinières. Grâce au nouveau règlement on pourra utiliser alternativement des pères de pur sang et de demi-sang et on sera amené à créer, comme nous ne cessons de le demander ici depuis dix ans, une *race de selle* susceptible de se reproduire sur elle-même sans dédaigner, bien entendu, le retour judicieux à ses éléments constitutifs. Pour aider à cette création, sans négliger les concours de modèles, il faudra donner plus d'extension aux épreuves à travers champs sur obstacles naturels, seules capables de remplacer chez nous la sélection opérée en Irlande par le hunting.

*
**

La sélection, tout est là. Il suffit pour la rendre féconde de l'opérer par le moyen d'épreuves adaptées au but poursuivi. Or, ce principe, on semble l'oublier et la réaction qui se dessine contre la course, dans certains milieux, entraîne vers des erreurs autrement graves.

Nous en trouvons un symptôme dans le nouveau règlement imposé à la S. H. F. pour juger les épreuves militaires de sauts d'obstacles. On sait qu'une cote de style, une cote d'amour, permet de *rectifier* le classement fourni par l'épreuve elle-même ! Cette introduction de l'arbitraire en Concours hippique nous a valu la lettre suivante d'un de nos cavaliers les plus distingués, d'autant moins suspect de parti pris, que sa position académique est admirée de tous.

« La Société Hippique Française publie un règlement nouveau sur les épreuves d'obstacles militaires. Ces épreuves sont courues à la vitesse de 400 mètres à la minute. Une vitesse supérieure est inutile ; une vitesse inférieure est pénalisée. Le classement est obtenu par un amalgame des fautes aux obstacles, des points éventuellement perdus pour vitesse insuffisante et d'une note appréciant la maniabilité du cheval et la position du cavalier. En cas d'égalité, les prix seront partagés.

Je ne ferai que signaler en passant une difficulté d'application. Comment partagera-t-on les objets d'art... et le biscuit de Sèvres offert par le Président de la République au vainqueur des Grands Prix de Paris ?

Les auteurs de ce règlement n'y ont sans doute pas songé. Mais ils ont oublié d'autres choses autrement importantes que je me permettrai de soumettre à leurs méditations.

Il existe deux modes de classement bien différents :

Le *concours* donne un classement d'appréciation, à l'œil, dont la valeur dépend absolument de celle des juges. Son autorité est fragile : elle s'impose difficilement aux intéressés comme au public.

L'*épreuve* classe automatiquement par la constatation brutale des résultats. Elle est forcément juste sur un ensemble : sa leçon est celle de l'expérience, la seule utile et indiscutable.

La victoire dans l'épreuve publique est la seule qui établisse la valeur d'un individu comme d'une mécanique, précisément parce que là il ne suffit pas d'être *apprécié* bon ou très bon : il faut être meilleur que les autres et le *prouver*. Il n'en manque pas, des cavaliers cotés merveilleux dans un petit cercle d'admiration mutuelle, des chevaux qui galopent comme des gagnants de Derby ou qui sautent comme des cerfs ! Soumettez tout cela à l'épreuve publique : que de déboires !

Le concours et l'épreuve procèdent donc de deux idées absolument différentes. Le premier est admissible lorsqu'il est seul possible, par exemple pour comparer des poulinières ou des poulains ; mais le second seul est sportif. Quant à vouloir, dans un même classement, mélanger les deux idées, c'est créer un monstre hybride analogue au produit fameux de la carpe et du lapin.

Le modèle de ce monstre est notre championnat du cheval d'armes. Alors que les championnats créés à l'étranger sur sa belle idée première sont des épreuves éminemment sportives, le nôtre, gâché par des additions successives de cotes d'amour, a perdu entièrement ce caractère. Il est devenu un examen pour bons petits élèves bien sages ou vicillards ambitieux, un lamentable championnat des médiocrités.

C'est à pareille évolution que l'on conduit aujourd'hui ses épreuves militaires d'obstacles. Rien n'était plus facile que de diriger les efforts en modifiant les parcours : on pouvait de la sorte encourager à volonté soit les gros sauteurs, soit les chevaux vites, soit les chevaux maniables. Au lieu de cela, que fait-on ? On donne une note « pénalisant les fautes de position ou de conduite de la part du cavalier ou un manque de dressage chez le cheval ».

Ah ! le bon billet ! Pouvez-vous dire qu'un cheval est mal dressé ou que son cavalier ne sait pas le conduire s'ils viennent de faire sans faute, l'un conduisant l'autre, le parcours imposé ? — C'est donc que votre parcours était bien mal fait !

Et la position ! Il est nécessaire d'apprendre au débutant une position normale, probable, comme à l'enfant qui trace ses premiers bâtons. Mais juger sur la position un cavalier fait, c'est juger Saint-Saëns sur la façon dont il place ses doigts sur le clavier, comparer Rostand à Victor Hugo d'après leur calligraphie.

Quelle est la bonne position ? Celle qui permet au cavalier d'obtenir de son cheval l'ouvrage le meilleur. Il y a une position pour aller au pas, une pour trotter, une pour galoper, une pour sauter. La position est un moyen. Le but, ici, est de bien sauter. Si le résultat est bon, peut-on dire que le moyen a été mauvais ?

Je ne reconnais à personne le droit d'appliquer à priori qu'une position est bonne ou mauvaise. Si sur 50 vainqueurs d'épreuves, 48 ont une position analogue, on pourra dire : « Cette position est la meilleure de celles essayées. » Alors même on aurait tort de l'imposer.

Supposons un instant que la Société d'Encouragement ait introduit dans les courses une note de position. Il y a 15 ans nous avions une position de course connue pour la meilleure de celles essayées. Survient T. Sloan. « Vous êtes arrivé premier d'une longueur, aurait dû lui dire le juge ; mais on vous pénalise de 3 longueurs parce que vos étrières sont de six trous trop courts et vous êtes classé troisième. » Résultat : les Américains auraient dû aller ailleurs ; leur monte n'aurait pas pu prouver chez nous ses avantages. D'autres auraient profité de ce que nous rejctions et, quelques années après, nous aurions eu le regret de constater que plus un de nos cavaliers ne pouvait gagner une course contre des étrangers.

Malheureusement, le règlement qui nous occupe n'est qu'une nouvelle émanation de la mentalité qui consiste, au lieu d'essayer loyalement bêtes et gens, à juger les chevaux sur des mensurations et les cavaliers sur leur position. Cette mentalité pèse déjà lourdement sur nous et les résultats, semblables à ceux de l'hypothèse que je faisais plus haut, se font tristement sentir.

Il y a dix ans, nos officiers étaient les premiers partout, imbattus et imbattables. Maintenant, ils sont battus par les Italiens, battus par les Belges, battus par les Anglais, battus par les Espagnols, battus par les Suédois, battus par tous ceux qui naguère n'affrontaient même pas la comparaison.

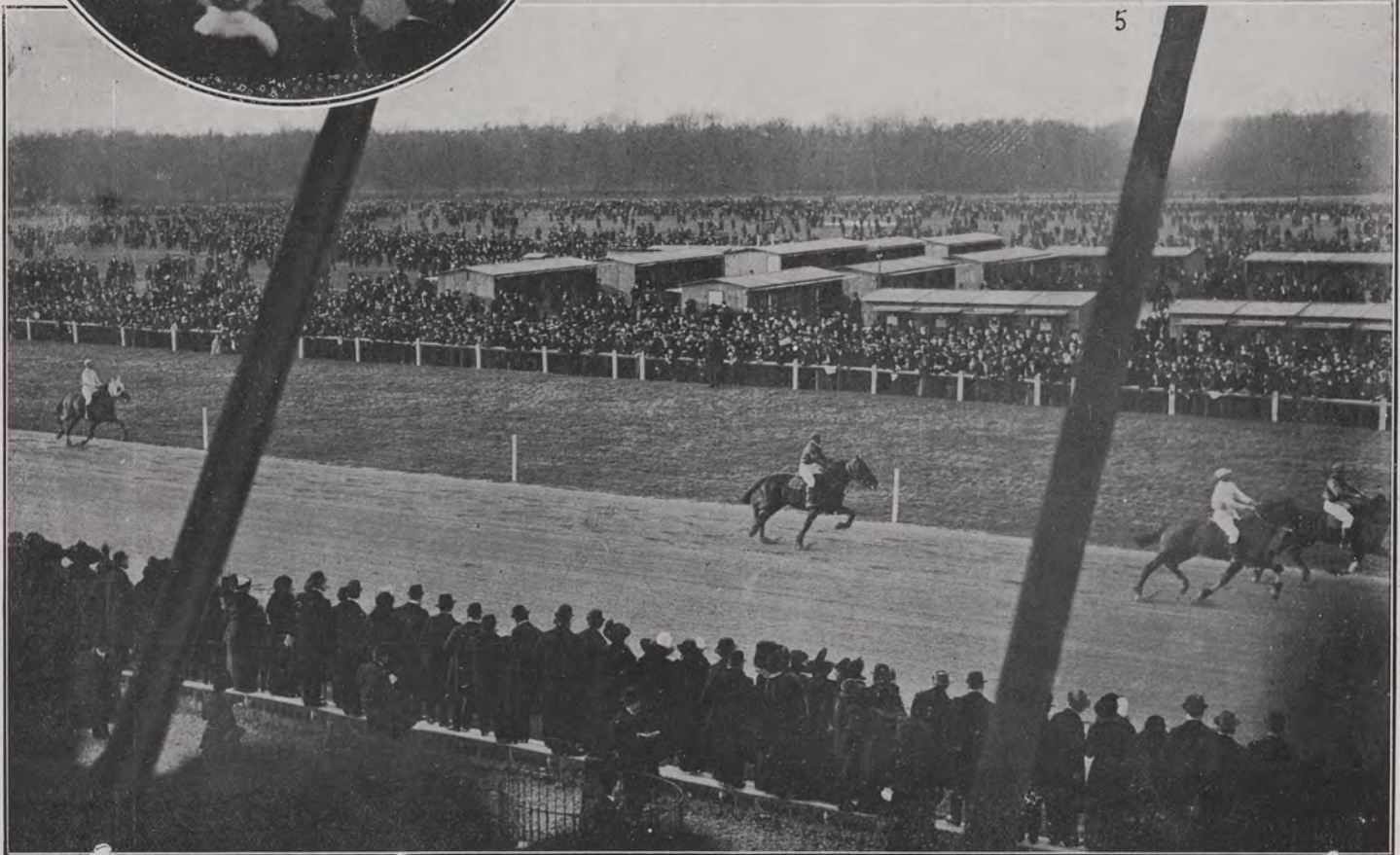
Le tempérament sportif se montre à la lutte. On supprime le chronomètre qui donnait de si intéressantes luttes contre le temps.

Les auteurs, sans doute, trouvent vite le galop d'agent de change de 400 mètres et, pareils au renard de la fable qui a la queue coupée, ils veulent interdire à la jeunesse d'aller plus vite qu'eux. Au lieu d'encourager l'esprit combatif et ardent, les cavaliers ayant du tempérament et de la personnalité, on ne veut récompenser que la docilité des bons élèves.

Non contents d'éteindre l'équitation de nos jeunes officiers, ils sabotent aussi leur caractère.

Un immense éclat de rire a accueilli ce règlement nouveau. Moi je le trouve triste, bien triste : il me donne envie de pleurer. X.

J. R.



LE TROTTING A VINCENNES

1. UNE RÉPARATION AVANT LE DÉPART. — 2. LE PADDOCK. — 3. LE PESAGE PENDANT UNE ÉPREUVE
 4. L'ARRIVÉE DU PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE. GERVAISE BAT INNO. — 5. PASSAGE D'UNE COURSE AU TROT MONTÉ DEVANT LES TRIBUNES



VINCENNES, 9 FÉVRIER. — LE DÉPART DU PRIX DE MELUN (TROT ATTELÉ)

NOS GRAVURES

Les réunions hivernales de trotting à Vincennes se poursuivent avec le même succès; et la journée de clôture, donnée le 9 février dernier, ne fut rien moins qu'un véritable triomphe, aussi bien du côté sport que du côté spectateurs.

La deuxième épreuve internationale du meeting, le PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE (trot attelé, rendement de distance, 2.500 mètres), ne réunit pas moins de 23 concurrents et donna lieu, comme bien on pense, à un départ des plus laborieux.

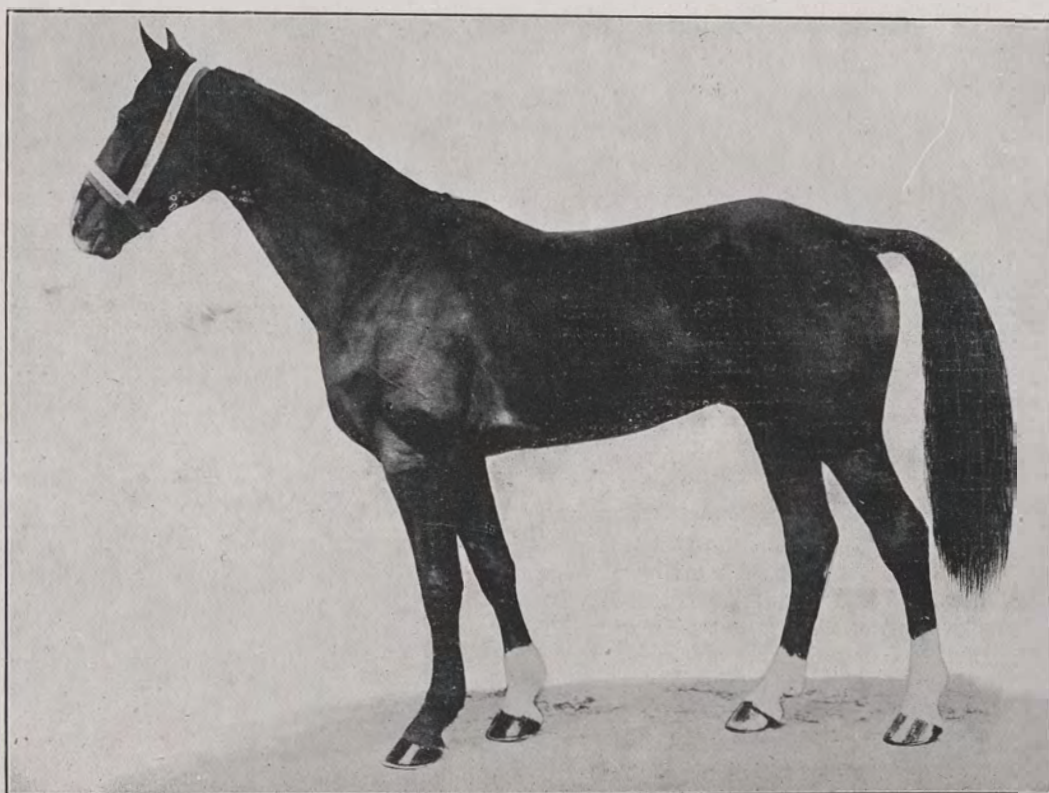
L'écurie C. Rousseau, la grande triomphatrice du meeting, s'adjugea une fois de plus la victoire, non point avec le concurrent qui semblait avoir les meilleurs titres, Ivan le Cosaque, mais avec Gervaise qui,

retrouvant sa forme passée, s'assura le meilleur, non sans une énergique défense de son suivant Inno.

Gervaise, qui partait à 2.550 mètres, rejoignait Inno (2.500 mètres) au petit bois et une lutte superbe s'engageait entre ces deux chevaux, qui passaient le poteau, séparés par une demi-longueur.

Les autres concurrents terminaient à distance respectueuse, In Salah s'adjugeant la troisième place devant Hambletonian et Inès.

Nous reproduisons ci-contre la photographie d'un des grands vainqueurs de la saison hivernale de trotting à Vincennes, HALIFAX, à M. C. Rousseau. Ce fils d'Hetman et de Sarah Bernard se classe à l'heure actuelle comme un de nos meilleurs chevaux d'attelage et mit dernièrement à son actif, en outre de sa place de second dans le Prix du Conseil Municipal de Paris, deux victoires: le Prix de Goustranville et le Prix de Trun.



HALIFAX, DEMI-SANG TROTTEUR, BAI, NE EN 1907. PAR HETMAN ET SARAH BERNARD, APPARTENANT A M. C. ROUSSEAU, GAGNANT DU PRIX DE TRUN ET SECOND DU PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

EQUITATION

LE CONCOURS HIPPIQUE DE LUCERNE ET LE PRIX DE MEGGENHORN (1)

IL y a concours et concours, et encore ceux-ci peuvent-ils être subdivisés en deux catégories très distinctes, car il est évident que les concours du genre de Pau ou de Biarritz, par exemple, ne ressemblent en rien à ce que le public va voir au Grand Palais pendant la Grande Semaine de l'Hippique.

Le Concours de Lucerne, dont je veux parler, est du genre Pau, Biarritz... Je veux dire par là qu'il a lieu en plein air, sur un terrain assez grand pour que les chevaux puissent y galoper. Ils y franchissent des obstacles comme on peut en rencontrer « cross-country ».

Mais avant d'aller plus loin, je dirai que trop peu de mes compatriotes connaissent le Concours de Lucerne. C'est un des concours les mieux organisés qu'on puisse trouver!

Au point de vue technique, il est permis de dire qu'il est presque irréprochable. Le terrain y est excellent par tous les temps, grâce à la nature, au sol et aux soins continuels que lui donne la direction. Les obstacles qui existent en permanence sont, comme il est facile de le comprendre, suffisamment solides pour ne pas être détériorés dès qu'un cheval y pose le pied. Ils ont été faits sur les modèles fournis par des hommes de cheval, qui eux-mêmes avaient pris l'avis de chasseurs et de spécialistes. On peut dire qu'ils ne laissent rien à désirer. Un autre terrain, aussi vaste que celui du concours dont il n'est séparé que par un rideau d'arbres, est mis à la disposition des concurrents qui peuvent y détendre leurs chevaux à l'aise. Si nous nous

plaçons à un autre point de vue, nous dirons que le Concours de Lucerne a lieu dans un des plus jolis sites qu'il y ait au monde.

Etes-vous de ceux qui aiment les beaux paysages, les excursions, les ascensions, les promenades en voiture, en bateau sur les plus jolis lacs de la Suisse, en auto? (Oui, en auto, on peut circuler en auto aux environs de Lucerne!) Venez passer à Lucerne la semaine du Concours et vous aurez la possibilité, chaque fois que vous en aurez le désir, de vous livrer à l'un de vos passe-temps favoris.

Aimez-vous le monde? Vous y serez reçu de la façon la plus charmante. Préférez-vous la vie de cercle, d'hôtel? Voulez-vous le five o'clock élégant? Le National, le Palace, le Schweitzerhoff et bien d'autres vous permettent de satisfaire vos goûts.

Aimez-vous la danse? Les bals des courses et du Concours sont classiques et les cotillons du National ou ceux que la baronne de Pfiffer donne

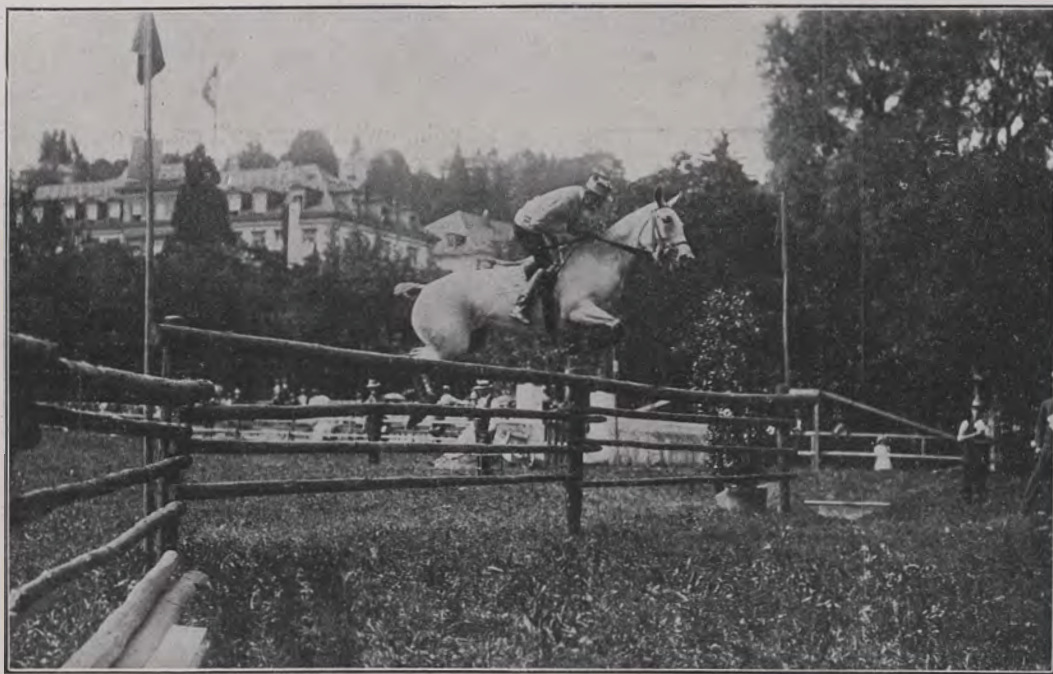
si gracieusement dans sa ravissante villa Hanz, sont célèbres. Mais revenons à notre Concours.

En France, en Italie, en Espagne, en Suisse et peut-être bien en d'autres pays, on ne trouve que difficilement la *country cross*, laquelle on peut galoper. Nous n'avons même généralement pas en France, à proximité du centre de nos grandes villes, des terrains permettant, comme à Lucerne, d'y construire des obstacles fixes qui peuvent donner l'illusion d'obstacles naturels que l'on rencontre dans un parcours à travers pays.

C'est pour cela que la Société Hippique, à qui nous devons, en somme,



LE LIEUTENANT HORMENT, SUR GAMIN, FRANCHISSANT LA DOUBLE BARRE
AU CONCOURS HIPPIQUE DE LUCERNE



LE SAUT D'UNE GROSSE STACCIONATA

(1) L'abondance des matières a retardé de plus d'un mois l'insertion de cet article.

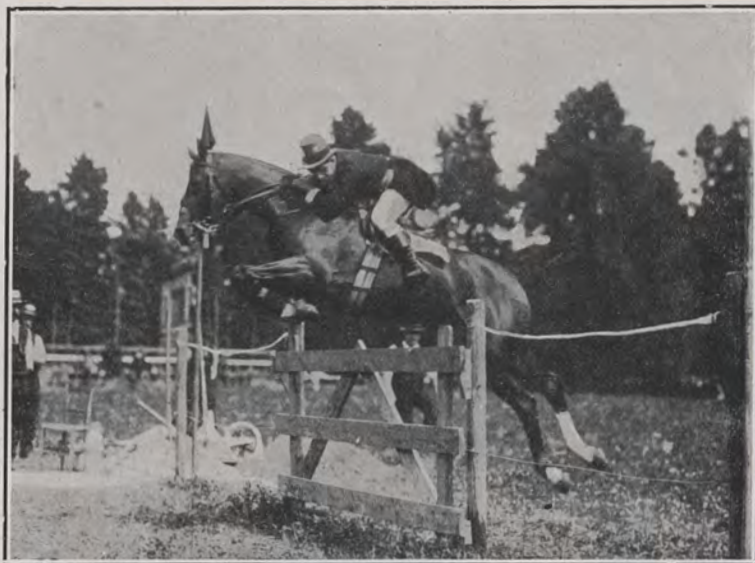
la vogue qu'a pris en France ce genre de sport, a été forcée de donner la plus grande partie de ses concours sur des places publiques ou dans des locaux comme le Palais de l'Industrie ou le Grand Palais ; d'où obligation de l'obstacle en zinc peint.

Il faut avouer, entre parenthèses, qu'il est indispensable d'avoir affaire à un public très spécial et essentiellement parisien, pour ne pas provoquer le sourire le jour où, ayant annoncé audit public « un parcours de chasse », on lui présente dans le ring du Grand Palais un rider vêtu d'une jaquette rouge... d'une culotte... de courses et de bottes... d'ordonnance, qu'on oblige à grimper sur de petits escabeaux pendant que son cheval, qu'il tire par la figure, enjambe une bourrée ou saute une minuscule haie ! Il est vrai que ce pas difficile une fois franchi, le cavalier enfourche précipitamment son hunter ! ? pour s'élaner en zigzaguant dans des allées en colimaçon comme on en trouve dans quelques jardins d'horticulteurs de province, labyrinthes dans lesquels on évite du reste de passer le jour où un cerf aux abois vient par hasard se faire prendre dans la propriété de l'un de ces maraîchers.

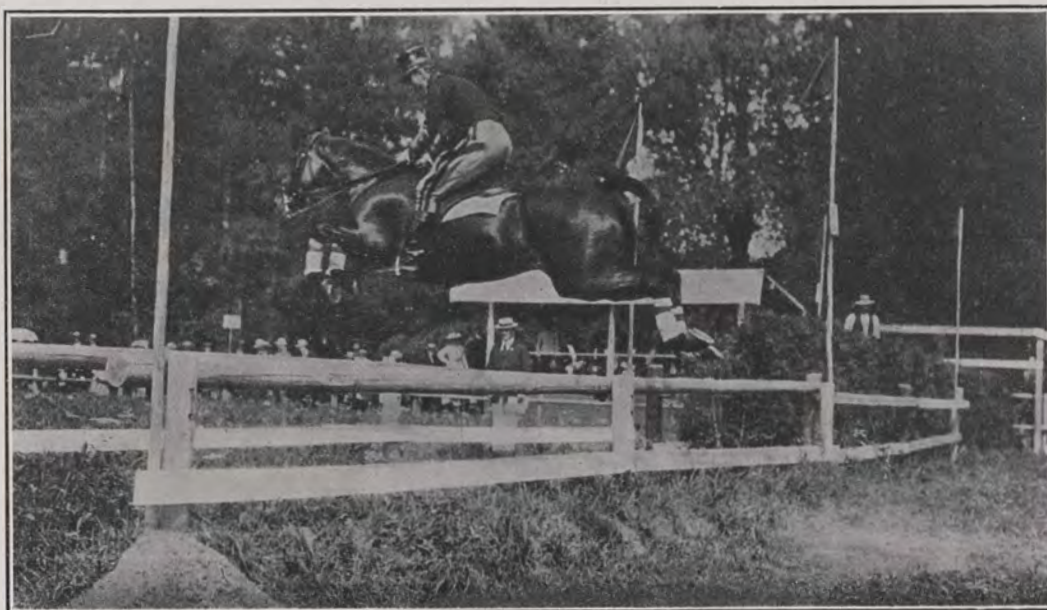
A la grande satisfaction des maîtres d'équipage, cela n'arrive que fort rarement du reste.

Ajoutons que ce spectacle ne peut que difficilement faire comprendre à ceux qui l'ignorent, que la chasse à courre est un exercice utile, je dirai « presque indispensable » pour l'instruction d'un officier de cavalerie, et qu'il est nécessaire de le préconiser dans notre armée.

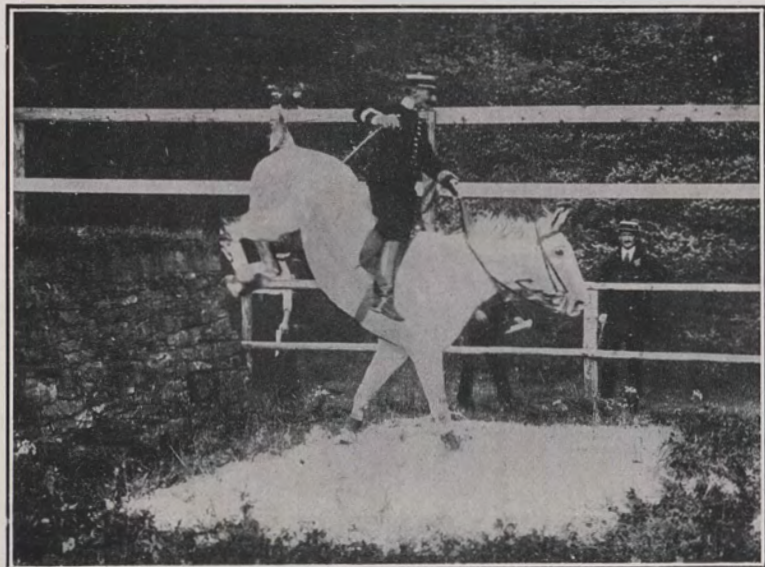
Comme, malgré tout, chaque chose en ce monde a ses bons et ses mauvais côtés, le Concours Hippique n'a pu faire exception à la règle commune. Dans les débuts, à une époque déjà lointaine dont mes contemporains peuvent seuls avoir le souvenir, la Société Hippique a donné des résultats inappréciables en déter-



LE SAUT D'UNE BARRIÈRE DANS UNE CLOTURE DE FIL DE FER



SAUT DE LA DOUBLE BARRIÈRE



FOLE VITE A LA BANQUETTE

minant nos officiers, nos *sous-officiers* et par suite nombre de nos cavaliers civils, à se présenter en public pour franchir des obstacles, dans des tenues généralement pratiques, avec des harnachements pouvant être utilisés sans danger ; par la suite, la même Société a, par le nombre de ses prix, contribué à faire augmenter dans des proportions remarquables le nombre de ces cavaliers ; ceux-ci ont été amenés à dresser de mieux en mieux leurs chevaux, à

tel point qu'à l'heure qu'il est, ce qu'il y a de plus difficile dans une épreuve de concours, c'est d'établir le classement ; mais il y a deux facteurs dont les jurys de la Société Hippique se sont toujours absolument désintéressés, au point de refuser de les coter en aucune façon, ce sont : le *cheval* et son *cavalier*.

Qu'est-il arrivé ? Comment les choses se sont-elles passées ?

Il est arrivé ce qui ne pouvait pas ne pas arriver, étant donné la façon de juger adoptée par la *Grande Société* à la grande joie de toutes ses filiales, sa manière étant *mathématique* et *n'engageant nullement les responsabilités*.

Dans les premiers temps, ces temps lointains dont je parlais tout à l'heure, les concurrents arrivaient pour disputer les épreuves avec les chevaux qu'ils montaient à la manœuvre ou à la chasse et qui, *là*, leur prenaient convenablement les obstacles qui se présentaient à eux. Le concours hippique n'était pas alors un sport pour lequel on réservait des spécialistes, car, en dehors de Bordeaux, Nantes, Paris, Lyon, Lille et Nancy, on n'avait aucune occasion de franchir en public des obstacles factices.

Cette époque n'eut qu'un temps. Les concours se multiplièrent et voyant le nombre des prix s'accroître, les concurrents trouvèrent avantageux de dresser leurs chevaux à ne pas faire ces fautes souvent légères qui leur enlevaient des prix faciles en somme à gagner.

Le livre du comte de Gontaut, qui parut alors, permit à ceux qui le lurent d'atteindre très promptement ce but.

C'est à ce moment (le goût des responsabilités n'étant pas plus développé il y a trente ans que de nos jours) que la Société Hippique adopta un petit instrument qui donnait un classement mathématique : le *Taquet*, d'illustre mémoire!!!.

Il fit son apparition en ce monde en se plaçant clandestinement derrière les derniers balais qui surmontaient les traverses les plus élevées des haies de la Société Hippique. Il était fixé à ladite traverse par une charnière. Lorsqu'il était touché, il faisait, en se rabattant, un bruit sec qui prévenait en même temps le juge à l'obstacle et les jeunes filles que le concurrent avait fait « un quart ».

Il fallait à tout prix éviter de toucher ce taquet. Les riders de concours de cette époque, qui avaient déjà dans le sang le microbe de la vitesse, ne prenant pas le temps de lire attentivement le livre qui leur avait permis de remporter leurs premiers succès : *Le dressage à la longe et à l'obstacle*, de Gontaut, inventèrent différents procédés qui, de nos jours, revus, corrigés et sensiblement augmentés, font partie du bagage que doit posséder tout « rider de concours » qualifié tel et qui se respecte.

Nombre de ces moyens inutiles sont inavouables, quelques-uns sont presque barbares, à telle enseigne que, dans certains concours, des agents de police ont ordre d'empêcher ces pratiques.

Quoi qu'il en soit, le but était atteint et les chevaux dressés spécialement à l'obstacle arrivent à faire des parcours en sautant, sans jamais les toucher, les obstacles qu'ils ont à franchir. Tellement bien que les cavaliers qui les montent peuvent se livrer aux contorsions les plus extraordinaires, prendre les positions les plus extravagantes, tirer dessus, lâcher tout, faire les deux coup sur coup, avant, pendant ou après le saut, sans que le cheval ait l'idée de faire autre chose que de courir plus vite (sans doute pour avoir plus tôt fini) et de se tortiller comme un ver coupé pour ne pas toucher le fameux taquet.

Les jurys virent, le sourire aux lèvres et la mort dans l'âme, s'accroître le nombre des concurrents effectuant leurs parcours sans faute et, continuant à ne pas vouloir tenir compte du modèle du cheval, non plus que de la manière de monter du cavalier, ils introduisirent le facteur « vitesse ».

Cette nouvelle invention ne valait guère mieux que la précédente,

pour de nombreuses raisons. La première, c'est que les concours, sauf exceptions, et elles existent depuis peu, se donnent, comme je l'ai dit, en des endroits où l'on ne peut précisément pas faire de vitesse. La seconde, c'est qu'il est un principe, peu connu, semble-t-il, qui dit que dans un parcours où un autre facteur entre en ligne de compte pour établir le classement, le facteur vitesse ne peut être adopté avec justice que si tous les concurrents partent en même

temps. Il est évident que le pauvre diable qui part avec le numéro 1 dans une épreuve de concours n'a d'autre manière de faire que d'aller le plus vite possible, alors que le dernier, sachant très bien à quelle vitesse ont marché les concurrents classés, peut régler son allure en connaissance de cause.

Il est très rationnel néanmoins de ne pas tolérer les allures ridiculement lentes adoptées souvent autrefois. Il faut donc obliger les concurrents à galoper. Il suffirait, à cet effet, de fixer pour la durée du parcours un temps maximum tel que les concurrents soient obligés de galoper pour arriver à ne pas le dépasser.

Il y a aussi le facteur « Lumière », mais celui-ci n'entre généralement en ligne de compte qu'à Paris, et encore ne met-il hors d'affaire qu'un tiers environ des concurrents, ceux qui courent de 17 à 19 heures dans le Grand Palais, qui n'est pas éclairé ; car le nombre des partants est souvent tel que le jury est obligé, l'heure du dîner approchant, d'interrompre ces épreuves pleines d'intérêt, en invitant les concurrents, veinards qui échappent à l'épreuve de nuit, à venir le lendemain défendre leur chance à une heure matinale.

Il y a peut-être eu d'autres moyens employés pour arriver à classer les concurrents d'une façon que Salomon lui-même n'aurait pas désapprouvée, mais il en reste encore d'inutilisés, notamment tous ceux qui touchent au cheval, à sa manière de sauter, à son modèle, à ses allures, et tous ceux qui touchent au cavalier, à sa tenue, à son style, à sa manière de monter.

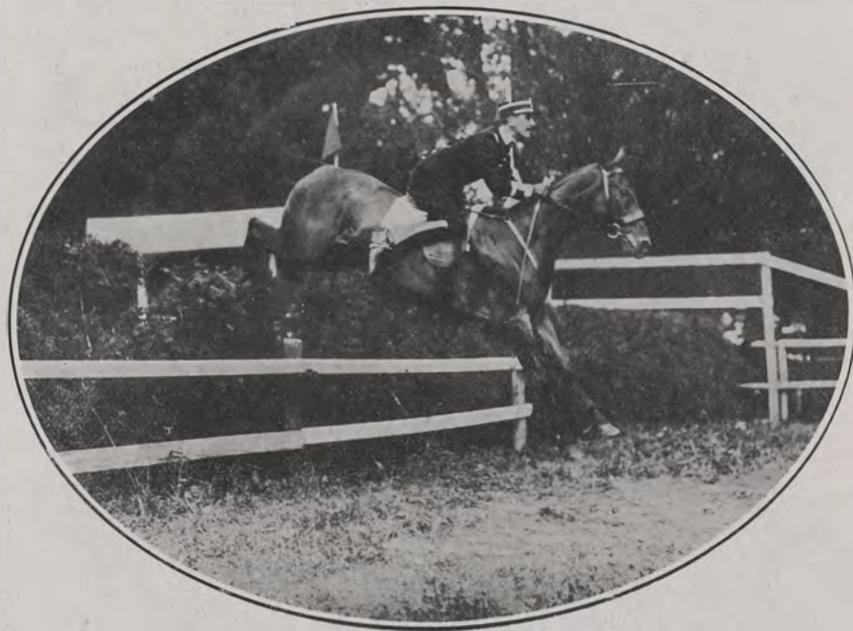
Ces moyens sont employés, les uns et les autres, à l'étranger... et en France.

On use des premiers, ceux qui touchent aux chevaux, en Irlande depuis de longues années, et il y a quelques mois la Société du Cheval de Guerre, qui ne craint pas de suivre les bons exemples, en a usé dans son Concours central de Saumur.

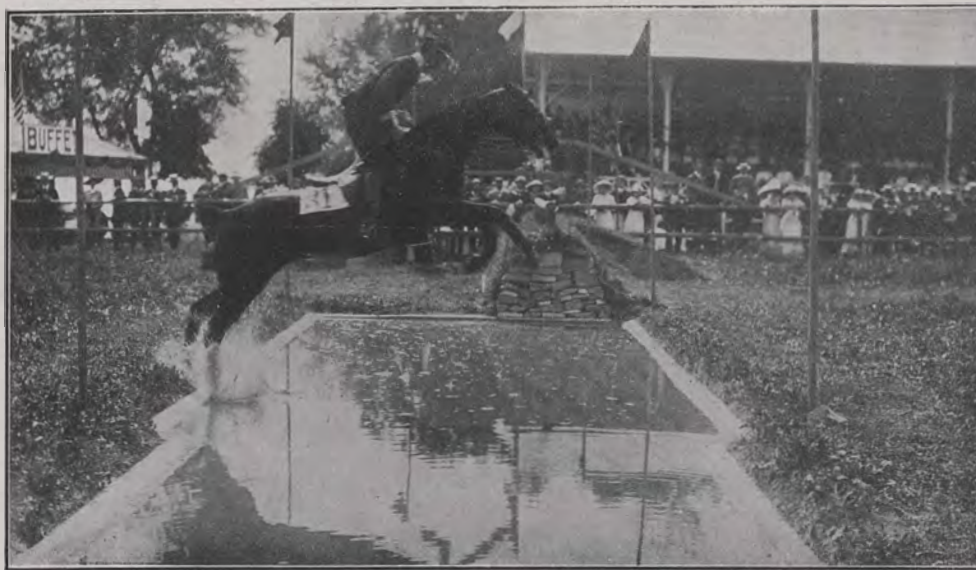
Ici comme là-bas, tout le monde s'est incliné devant la décision d'un jury peu nombreux mais choisi.

(A suivre.)

Commandant FÉLINE.



LE LIEUTENANT BOUYGUES, SUR CORNETTE, FRANCHISSANT UNE HAIE



SAUT DE LA RIVIÈRE A BORDS FRANCS

SPORTS D'HIVER

LE SKI



EN COURSE

DE tous les sports d'hiver, le plus utile, le plus populaire et aussi le plus pratique est, sans contredit, le ski, qui compte, à l'heure actuelle, en France, de nombreux adeptes.

Importé de Suède et de

Norvège, où il était en honneur depuis de longues années, le ski fut d'abord pratiqué en France par nos troupes alpines.

Propagé et lancé par nos grandes sociétés de tourisme, le Club Alpin et le Touring-Club de France, qui n'hésitèrent pas à inviter à leurs meetings annuels les plus réputés spécialistes norvégiens, il devint tout d'abord un sport pratiqué par une minorité d'amateurs aisés.

L'élan donné devait pourtant porter ses fruits ; adopté tout d'abord par les petits montagnards comme leur amusement favori, il est devenu peu à peu le moyen de locomotion idéal de tous nos montagnards. Sans être, comme en Norvège, le sport national, le ski est en passe de devenir dans tous nos pays de montagne, un des sports les plus populaires.

Quoi de plus naturel, en effet, si l'on considère l'incommensurable plaisir éprouvé par le skieur dévalant à toute allure les pentes neigeuses des montagnes.

Jeunes ou vieux se complaisent à la pratique de ce sport vivifiant et salutaire, d'une pratique relativement facile et qui apporte la vie aux habitants de certains villages alpestres enfouis sous plusieurs mètres de neige.

Si le ski compte en France de fervents adeptes, aussi bien dans la classe aisée que dans la classe populaire, il est juste de faire remarquer que c'est dans notre armée qu'il est pratiqué avec le plus de classicisme, si l'on peut dire, et où nos progrès sont les plus constants.

L'emploi du ski rend, en effet, des services inappréciables à nos troupes de montagne et mérite de ce fait les nobles efforts produits en ces dernières années par nos officiers pour l'implanter et le vulgariser.

Le skieur militaire constitue, en effet, le courrier rapide et idéal permettant d'établir la liaison entre les différentes forces. Il remplace avantageusement pendant l'hiver, en montagne, le cycliste ou le cavalier, et comme eux remplit à merveille le rôle d'éclaireur ou de patrouilleur ; il peut, de plus, être employé avec succès, de par sa vitesse et son silence, aux démonstrations d'offensive à grande distance.

Bien qu'il ne semble pas institué pour le combat, le skieur sait efficacement employer ses armes ; et nos soldats français, comme les soldats norvégiens du reste, tirent habilement dans les trois positions réglementaires : debout, couché ou à genoux.

Tout comme en Allemagne, en Autriche ou en Russie, nous possédons plusieurs écoles de ski (dont la première fut fondée en 1901 à Briançon) qui, dirigées par des officiers, élèves des instructeurs suédois, forment chaque hiver d'excellents spécialistes.

Ajoutons de plus, qu'afin d'encourager les jeunes gens à la pratique du sport avant leur départ au régiment, le Club Alpin Français vient d'obtenir la création d'un brevet de skieur militaire qui assurera à ses titulaires le droit de choisir leurs régiments et de faire partie des skieurs militaires.

Ce brevet, qui vient de se disputer pour la première fois à Gérardmer, comprend 4 épreuves :

1° Course de fond. 25 à 30 kilomètres à une vitesse moyenne de 5 kilomètres à l'heure, avec sac tyrolien contenant 5 kilogrammes ;

2° Course de vitesse. 4.000 mètres ;

3° Style et saut. Passage entre deux fanions ; virage à droite et à gauche, en des points marqués ; arrêts corrects au commandement, et ce sur une pente de 20 à 30 0/0 d'une longueur de 300 mètres et présentant des ressauts.

2 sauts de 7 mètres sur 3 à exécuter en partant d'un tremplin de 70 centim.



LES PLAISIRS DU SKI



EXCURSION EN SKI

Ce nouveau brevet, créé le 31 janvier dernier par M. le Ministre de la Guerre sur la demande du gouverneur militaire de Lyon, le général Courbebaisse, un fervent adepte du ski dans l'armée, doit nous permettre de voir progresser encore la valeur de nos skieurs militaires et, par là même, rendre nos armées alpines plus redoutables et plus fortes.

Nous avons, en effet, encore de gros progrès à accomplir et le récent Concours international du Club Alpin, qui se déroula au commencement de ce mois pour la septième fois à Gérardmer, démontra une fois de plus le gros écart qui sépare nos skieurs militaires des merveilleux spécialistes norvégiens.

La Coupe de fond militaire (35 kilomètres environ), disputée au cours de ce meeting et à laquelle prirent part 24 équipes françaises et une équipe norvégienne, fut l'occasion d'une facile victoire de cette dernière, qui effectua le parcours en 3 heures 22 minutes 37 secondes. L'équipe du 22^e bataillon de chasseurs alpins (Albertville), commandée par le lieutenant Krug, se classait seconde en 3 heures 56 minutes 9 secondes et, première des équipes françaises, s'attribuait le challenge.

Venaient ensuite le 30^e bataillon de chasseurs alpins (Grenoble), 3 heures 58 minutes 24 secondes; le 158^e d'infanterie (Bourg-Saint-Maurice), 4 heures 14 minutes 38 secondes, et le 139^e d'infanterie, 4 heures 20 minutes 8 secondes.

Les autres épreuves portées au programme du Club Alpin nous confirmèrent les progrès de quelques-uns de nos skieurs et particulièrement de notre incontestablement champion Alfred Couttet, capable d'ores et déjà d'affronter les meilleurs.

Le ski, définitivement implanté parmi nous, est maintenant sur la bonne voie; il compte dans toutes les classes ses fervents et aussi ses mécènes.



EXERCICES DE TIR EN SKI DANS L'ARMÉE NORVÉGIENNE



UN CONCOURS DE SAUTS EN SKI EN NORVÈGE

L'ÉQUIPE DU 22^e ALPIN, GAGNANTE DE LA COURSE DE FOND AU CONCOURS INTERNATIONAL DU CLUB ALPIN FRANÇAIS, A GÉRARDMER

Chaque saison, de nombreux concours sont organisés dans nos stations hivernales; les Vosges, le Jura, les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central encouragent leurs skieurs; à Chamonix, à Modane, à Luchon Superbagnères, et à Gérardmer, les derniers meetings organisés remportèrent, malgré l'hiver particulièrement bénin, le plus complet succès; plus de 30 concours furent disputés durant la saison qui s'achève et mirent tous aux prises de nombreux concurrents.

C'est là, vous l'avouerez, une preuve de succès, preuve dont tout l'honneur revient aux nombreuses Sociétés de ski françaises qui approchent dès maintenant le nombre de 80.

La France, en effet, quoi qu'on en dise, permet en maints endroits la pratique du ski et si Chamonix, le Revard, Cauterets, Gérardmer, d'ores et déjà classées comme stations hivernales, attirent annuellement maints skieurs, il existe bon nombre d'autres stations tout aussi agréables et qui, déjà fort fréquentées, semblent devoir avant peu jouir d'une réputation égale.

Tels sont les cas de Lanslebourg, Maurienne; Modane et Briançon, dans les Alpes; Le Monestier-de-Clermont, Le Sappey, dans le Dauphiné; Argentière, Le Planet, Samoens, Sallanches, La Roche-sur-Foron, dans la Haute-Savoie; Hauteville, dans l'Ain; Pontarlier, Morez-les-Rousses, Morteau, Foncine-le-Haut, dans le Jura et le Doubs; Louvesc, Saint-Agrève et Saint-Laurent-les-Bains, dans le Vivarais; Saint-Genest-Malifaux, dans le Forez; le Mont-Dorc, Lavacsière et Le Lioran, dans l'Auvergne; Beuil, dans les Alpes-Maritimes; Gavarnie, Bagnères-de-Bigorre, Eaux-Bonnes, Luchon Superbagnères, dans les Pyrénées.

Le ski, comme le montre cette énumération éloquent, a conquis en France droit de cité; réjouissons-nous-en et souhaitons de voir ce sport progresser encore. E. G. D.

CHIENS

La prochaine saison de Field-Trials

La prochaine saison de field-trials s'annonce comme devant être particulièrement heureuse. On peut même affirmer que, si aucun incident fâcheux ne vient troubler leur préparation, les épreuves de printemps seront, cette année, d'une valeur exceptionnelle.

Diverses raisons motivent ces agréables prévisions. D'abord, la clémence de la température qui, tout l'hiver, s'est maintenue à un niveau élevé et a permis un entraînement progressif et régulier. On ne dira jamais trop quelles difficultés éprouvent les dresseurs lorsque le mauvais temps se prolonge; les sorties sont difficiles et rares, quand le ciel s'éclaircit on en profite pour emmener en plaine le plus grand nombre de chiens possible, un trop grand nombre; mais il est indispensable que tous les pensionnaires du chenil aient leur leçon, il faut donner satisfaction aux clients. On se rend compte de ce que peuvent être ces leçons, forcément hâtives, incomplètes et d'un résultat incertain. Le dresseur sait fort bien qu'il exécute une mauvaise besogne, mais le moyen de faire autrement? Il est impossible de travailler sous la pluie et sous la neige, les oiseaux sont d'une sauvagerie telle qu'on ne les voit jamais; en outre, le passage sur les terres détrempées de plusieurs chiens et de deux ou trois hommes n'améliore pas précisément les cultures. Or, le fermier est un personnage à ménager.

Mais quand le temps se maintient au beau, sans neige, sans froid, sans pluies abondantes ou fréquentes, l'entraînement du chien d'arrêt devient un sport vraiment intéressant, une distraction même pour l'homme de métier. Cette année, l'hiver a été particulièrement doux; tout est en avance et a toujours été en avance. Dès la première quinzaine de janvier, sur certains territoires, les perdrix étaient déjà appariées, fait sinon extraordinaire, du moins complètement anormal. En passant, qu'il nous soit permis de faire remarquer combien voilà un argument puissant en faveur du système des clôtures anticipées que nous réclavons depuis longtemps. Du moment que la perdrix était accouplée dès le 1^{er} janvier, l'interdiction de la tirer n'aurait-elle pas dû être prononcée à une époque très antérieure?

Pour le dresseur, la fin de l'appariement est une chose qu'il constate avec satisfaction. Pendant toute la période préliminaire, les mâles se pourchassent, s'arrêtent pour se battre et recommencent à se pourchasser. Ils laissent ainsi des quantités d'émanations au travers de la plaine, des « places » où s'attardent les jeunes chiens encore inexpérimentés ou bien ceux dont l'entraînement a besoin d'être confirmé. Toutes ces causes d'arrêts injustifiés sont très pré-

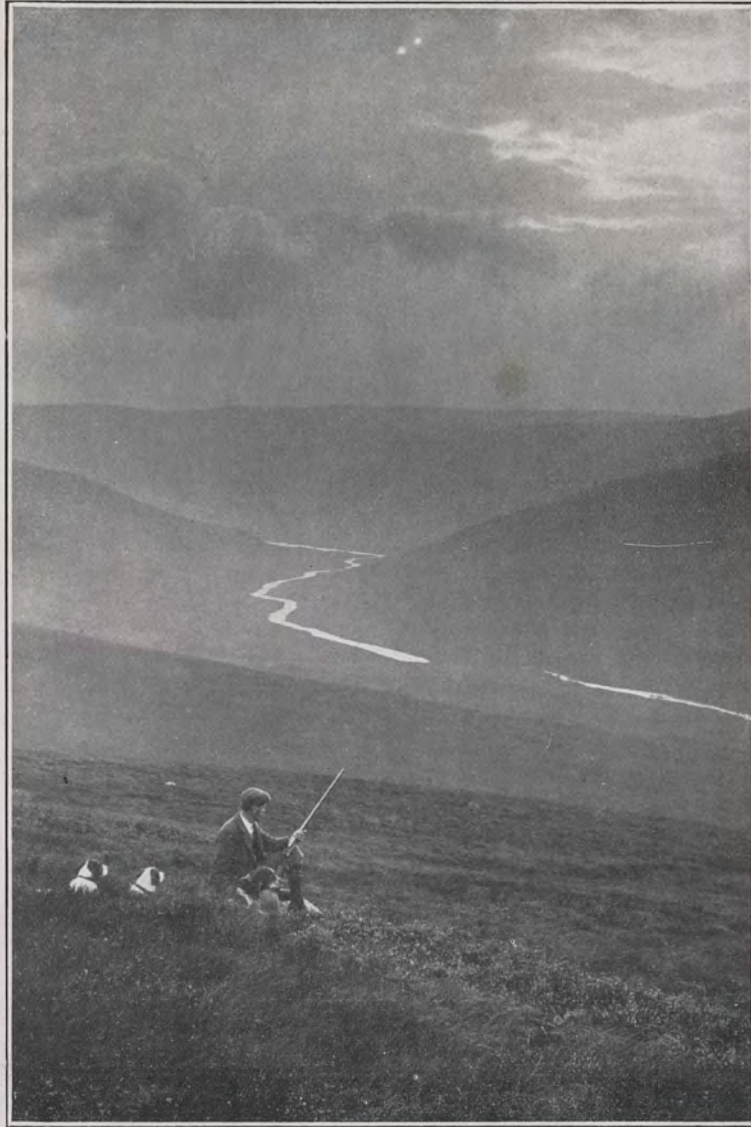
judiciables au travail et compliquent ainsi la tâche du dresseur. Cette année, rien de semblable à craindre. Trois grands mois et plus sont à la disposition des professionnels pour amener leurs élèves au point nécessaire. Aussi, dans tous les centres d'entraînement, se réjouit-on de cet état de choses. Avec calme et régularité, les concurrents des prochains concours sont menés sur le gibier.

Vétérans ou débutants, tous sont prêts à l'heure actuelle et le temps qui s'écoulera avant la première réunion servira uniquement à la confirmation des qualités que le dressage a depuis longtemps données. Au lieu que, généralement, les chiens arrivent devant les juges encore sous l'influence des leçons qu'ils ont reçues, ils auront, cette année, exécuté une besogne complémentaire qui sera de la plus grande utilité pour eux. Pour les spectateurs, elle sera l'occasion de suivre des épreuves beaucoup plus intéressantes, où les médiocrités ne seront que de très rares exceptions.

Les programmes eux-mêmes contiennent quelques intéressantes nouveautés. Celui du Concours du Bouleau, dû à la collaboration du Pointer Club et de la Réunion des Amateurs de Setters anglais, comprend, cette année, une épreuve pour couples présentés par le même conducteur. Nous attendions depuis longtemps cette « nouveauté ». Elle eut un moment de vogue chez nos voisins du Nord, où elle fut courue plusieurs années successivement, sous le nom de Coupe de Belgique. Faute de concurrents, je crois, on dut la supprimer au programme, mais je ne pense pas qu'elle disparaisse de sitôt du nôtre, pour cette même raison, du moins. Nous possédons heureusement en France un noyau suffisant de chiens de grande quête, pour que des propriétaires se trouvent assez nombreux en concurrence dans une semblable épreuve.

C'est, à mon avis, la plus intéressante que l'on puisse courir en grande quête, parce qu'elle est l'image la plus réelle de la chasse à deux chiens, telle qu'on la pratique en Angleterre et aussi en France naturellement. Or, tant que nos concours de grande quête ne seront que des essais de chiens de chasse à quête étendue et non pas le moyen de rechercher des reproducteurs, nous devons nous rapprocher autant que possible de ce qui est la réalité. Le concours par couples répond à ce désir; c'est pourquoi il faut accorder le plus large crédit à l'heureuse initiative du Pointer Club.

Je me souviens, d'ailleurs, de tout l'intérêt que je pris à voir courir quelques-unes de ces épreuves en Belgique. Rien ne saurait rendre exactement la beauté du spectacle que peuvent offrir deux pointers ou deux setters bien en main, sachant régler leur travail l'un sur



PENDANT L'ENTRAÎNEMENT. — LE REPOS

l'autre et de moyens équivalents.

Je me souviens également avoir vu chez Léon Ridet, dans la plaine de Versigny, le travail de Rap de Nanteuil et de Fly de Boulogne ainsi conduits. C'était vraiment très sportif.

L'Association Française des Dresseurs professionnels de chiens d'arrêt, se souvenant qu'elle a été fondée, non seulement pour mettre en relief le talent du dressage français, mais aussi pour permettre aux jeunes talents de se manifester, a ainsi à son programme une épreuve réservée aux chiens menés par des apprentis. C'est fort bien, mais il faut, pour que les résultats soient une utile indication pour les propriétaires, que le règlement, conçu équitablement, le soit aussi respecté. Il faudrait surtout exiger que les chiens présentés par des apprentis eussent été dressés par eux-mêmes. Autrement, l'épreuve est forcément incomplète et ne signifie plus grand'chose. Car l'essentiel, pour un propriétaire, ou même pour un dresseur établi, désireux de rechercher un aide, ce n'est pas seulement de savoir qu'un débutant est capable de mener un chien, c'est aussi et surtout la certitude d'apprendre qu'il a les connaissances nécessaires pour en poursuivre complètement le dressage. Ainsi seulement, en se basant sur ces conditions essentielles, l'Association des professionnels rendra-t-elle service aux sportsmen. Ce groupement nous a déjà donné trop de preuves de son intelligente conception pour que nous ayons la crainte de le voir cette fois faire fausse route.

La Société Canine de l'Est, qui s'est déjà plusieurs fois imposée à l'attention des amateurs par l'organisation d'importantes expositions canines à Nancy et dans la région, fera cette année ses débuts sur le terrain, par l'organisation d'un concours de chasse pratique durant le Circuit d'Avril.

La Société Canine de Savoie, qui depuis plusieurs années déjà a fait d'énormes sacrifices, avait décidé de compléter son œuvre en organisant ce printemps une épreuve de chasse pratique, conçue dans un esprit nouveau et pour laquelle elle aurait



DRESSAGE DU CHIEN D'ARRÊT. — LE MAÎTRE D'ÉCOLE

voté des allocations importantes. Ce concours devait avoir lieu sur le terrain de chasse de Pernaud, à la Lande-en-Son, par Talmoutiers, dans l'Oise. Or, la Société Canine de Normandie, qui a son siège à Rouen, s'émut de ce voisinage éphémère et adressa une plainte à la Société Centrale. Cette dernière se borna à transmettre la plainte à la Société Canine de Savoie, qui s'inclina et, ne voulant entrer dans aucun conflit, annula simplement son épreuve.

J. LUSSIGNY.

CHASSES ET CHASSES A COURRE

De leur repeuplement et de la reproduction du gibier

La chasse est aujourd'hui fermée, et nos plus habiles et plus acharnés Nemrod ont dû, bien qu'à regret, rentrer leurs fusils dans leur gain, pour les laisser dormir, jusqu'au jour de la réouverture annuelle. Peut-être le moment est-il venu pour tout propriétaire, jaloux de la beauté de ses chasses et désireux de les avoir non seulement giboyeuses, mais encore de qualité de gibier aussi varié que choisi, de songer d'ores et déjà à leur repeuplement; et je suppose que s'il est un point qui le préoccupe, c'est celui de savoir où il pourra, en toute confiance, s'adresser pour joindre, par des variétés de sélection heureuse, l'utile à l'agréable.

La clientèle du *Sport Universel Illustré* est éminemment chasseur, parce que toute, très éclectique, est riche et sportive; et, par suite, je crois répondre à un désir tacitement formulé par elle, en lui signalant ici, en quelques brefs articles, outre les différentes espèces de gibier les plus recherchées pour tir, chasses, et chasses à courre, les oiseaux les plus rares et les plus enviés pour l'ornement de leurs volières, parcs et bassins; puis je lui indiquerai l'élevage modèle (et non loin de Paris) où j'ai pu admirer la richesse et la multiplicité des races, dont je me ferai un plaisir de l'entretenir tour à tour, pour son édification personnelle.

G. S.

(A suivre.)



UN BEL ARRÊT A PATRON

VÉNERIE

CURIOSITÉS CYNÉGÉTIQUES

Nous avons dernièrement parlé ici du cas simple, quoique très rare, d'un cerf forcé au commencement de cette saison, alors qu'il portait une chaîne embarrassée dans ses bois. Le 26 novembre 1912, l'équipage de Bonnelles forçait un cerf à sa quatrième tête, offrant l'exemple d'un cas analogue, celui d'avoir la tête embarrassée d'un long fil de fer de clôture métallique.

La rareté d'un cas particulier frappe l'esprit, mais n'est pas le seul facteur intéressant. Un cas autrement curieux est celui d'une chèvre tuée récemment par M. Pasquier, près de Bracieux (Loir-et-Cher).

Elle nous a été signalée portant deux bois en velours, anormalement développés et recouvrant le sommet de la tête; le veneur, qui nous l'a dépeinte, ne pouvait mieux nous donner l'idée d'un cas particulier, très rare en France, bien connu en Allemagne et en Autriche sous le nom de Perückengehörn, bois à perruque. Le fait que ce cas se soit rencontré sur une chèvre — et une chèvre française — en double encore la rareté, car en France les bêtes douces ne sont pas suralimentées comme dans les deux pays précités, et aussi les particularités des bois y sont bien plus rares. Nous allons étudier la question en la divisant ainsi qu'il suit :

1° Chevrettes portant bois ;

2° Bois à perruque ;

3° La chèvre à perruque en question.

1° CHEVRETTES PORTANT BOIS. — Nous extrayons les notes ci-jointes d'un ouvrage allemand paru à Berlin en 1901, *Das Gehörn*, par K. Brandt (chapitre VII, p. 128 et seq., *Gehörnte Ricken*, chevrettes à bois). La formation du bois s'observe chez les chevrettes : a) vieilles et infécondes, b) à organes génitaux dégénérés, atrophiés ou malades, c) normales et fécondes, d) hermaphrodites, e) pseudo-hermaphrodites ou cryptorchides.

a) Chevrettes vieilles et infécondes. — « Les chevrettes, surtout quand elles sont vieilles, ont très souvent, ou même ont en général des rudiments de pivots sur la tête. Il n'est pas très rare que des chevrettes aient des excroissances fort visibles sur la tête, en forme de pivots ou de perruques, ou de dagues plus ou moins développées; dans des cas très rares, ces dagues sont frayées. La cause de cette présence du bois chez la chevrette c'est que, comme l'a montré Darwin, les caractères du mâle sont toujours présents à l'état plus ou moins latent chez la femelle; par exemple, on sait que les poules, les canes, etc., devenues vieilles ou privées des ovaires, se couvrent de plumes semblables à celles du mâle.

La formation d'un bois sur la tête est plus fréquente chez la chevrette que chez les autres cervidés. »

N. B. — Les femelles vieilles et infécondes sont qualifiées *bréhaignes*, c'est-à-dire stériles, dans le langage des veneurs de France. Ce qualificatif vieux français n'a pas la chance de posséder une étymologie indiscutable comme daintier. Darmsteter, Thomas et Hazfeld d'une part et le savant étymologiste allemand Korting (1907)

sont d'accord pour faire descendre daintier de *dignitas*, morceau de choix; en revanche, Korting fait descendre bréhaigne du latin *barus*, *baro*, homme fort, baron, d'où serait dérivé *baranea*, femme-homme, baraigne, bréhaigne. D'autre part, les étymologistes français précités font descendre bréhaigne de bréhaïn, bréhaine (infécond); bréhaïn signifiait eunuque en normand; le mot vient du breton *brachan* dont les racines sont celtes (*anc*, sans; *brah*, germe).

Nous préférons l'idée française : 1° parce que ce qualificatif s'appliquait à l'homme et à la femme avant de s'appliquer aux bêtes, alors qu'avec l'idée du professeur allemand, cette phase connue de l'histoire de ce terme n'a plus de place; 2° parce que la forme baraigne nous a été impossible à trouver dans aucun dictionnaire de vieux français en usage à la Bibliothèque Nationale.

b) « Les chevrettes à ramure sont ou bien vieilles ou stériles, ou « bien elles ont des organes génitaux dégénérés, atrophiés ou malades (p. 130-131) ».

c) « Chevrettes normales et fécondes bien que portant bois. Il y a des chevrettes à bois dont les organes génitaux sont en parfait état et qui portent et mettent bas des petits (exemples, etc.). Il semble d'ailleurs que les chevrettes jettent leur bois à l'époque de la mise bas (p. 133). »

N. B. — Nous dirons avec plus de précision : *Tout de suite après*, comme il arrive pour les rennes femelles.

d) Il y a des cas d'hermaphroditisme avec ou sans fécondation possible.

L'auteur cite l'exemple d'une chevrette abattue le 14 octobre 1889; elle avait deux dagues, l'une de 5 cm., l'autre de 8 cm., des mamelles fortes, pleines de lait; du côté droit, elle avait tous les organes femelles à l'état normal; du côté gauche, elle avait à la place de l'ovaire un testicule atrophié. Cette chevrette hermaphrodite n'était pas stérile, car elle avait été suivie d'un faon qu'elle avait mis bas et allaité.

Le docteur Boas rapporte qu'en 1873 fut tuée une chevrette hermaphrodite portant un bois à six cors frayés bruni.

e) Il y a des cas de pseudo-hermaphroditisme (cryptorchydie), c'est-à-dire des chevrettes possédant, outre les organes femelles, des testicules cachés. A la page 138 est raconté le cas d'une chevrette possédant un bois de six cors frayés; les organes femelles externes étaient parfaitement développés, mais les organes femelles internes étaient atrophiés, tandis qu'elle possédait des organes mâles développés.

2° BOIS À PERRUQUE. — Le bois à perruque est constitué par une surproduction du velours autour d'un bois qui ne mûrit jamais et ne tombe pas. La chose arrive aux cerfs et bien plus fréquemment aux broquarts; aussi, les Allemands ont-ils adopté dans leur langage cynégétique l'expression *Perückenbock*, broquart à perruque.

Outre les cas de broquarts à perruque paraissant dans la revue cynégétique allemande *Sant-Hubertusjagdzeitung* et les cas figu-



P.A.D. phot.

CERF PRIS LE 26 NOVEMBRE 1912 PAR L'ÉQUIPAGE DE BONNELLES
ET DONT LA TÊTE
ÉTAIT EMBARRASSÉE D'UN LONG FIL DE FER DE CLOTURE

rant dans les collections particulières de bois exposés à Vicne en 1910, nous n'avons vu en France que ceux qui figuraient dans la collection de M. Chavandier de Valdrome et provenant de broquarts alsaciens des Vosges. (Ces bois sont présentement propriété du naturaliste Vuillaume, à Villers-Cotterets.) Nous avons sommairement étudié le cas, illustrations à l'appui, dans notre étude sur « Langage et termes de vénerie », 1906, p. 166-168, mais, depuis, nous avons trouvé la question traitée en détail au chapitre V du livre *Das Gehörn*, de K. Brandt, 1901, dont voici la traduction :

« *Broquarts à perruque*. — Il existe deux formes fondamentales, susceptibles de variations multiples : 1° les deux merrains sont confondus en une masse boursouflée unique; c'est ce qu'on appelle « mitre d'évêque » (*Bischofsmütze*) (fig. 38 et 40); 2° les fûts ou merrains sont plus ou moins séparés, mais enveloppés d'excroissances cartilagineuses qui pendent comme des boucles et font donner à ces ramures le nom de perruque.

La cause semble être toujours une altération des parties génitales : 1° d'abord la castration; l'auteur cite (fig. 94-96) quatre cas de castration ayant provoqué la naissance d'une perruque; de quatre exemples il résulte que si le broquart est châtré au moment où il a refait sa tête et a frayé l'animal, alors il jette son bois en l'espace de 15 jours après la castration et refait aussitôt une nouvelle tête, qui n'est jamais frayée et qui ne tombe pas; mais la perruque *proprement dite* ne commence à croître qu'à l'époque où les broquarts non châtrés ont jeté leur bois et refont leur tête; elle se développe dès la première année ou seulement dès la seconde, et d'ordinaire il se forme des abcès cancéreux ou purulents qui déterminent la mort de l'animal.

Le troisième cas cité par l'auteur est particulièrement net. Il s'agit d'un broquart capturé tout jeune, mais qui devint méchant et qu'on châtra en mars, après qu'il avait refait sa tête et frayé son bois. Deux semaines après la castration son bois tomba; aussitôt un nouveau bois très vigoureux se mit à pousser, qui en août était parfaitement développé et dur, mais qui demeura recouvert de son velours; au printemps de l'année suivante la base des dagucs était déjà entièrement recouverte d'excroissances cartilagineuses; mais cette perruque cessa de croître en été et en automne, pour se développer davantage encore l'année suivante. La partie la plus ancienne de cette tête était dure, mais la partie récente de la perruque resta cartilagineuse et pendant sa croissance demeura très chaude.

L'auteur cite ensuite un cinquième cas, qui semble prouver que la croissance de la perruque peut être très lente. Il ne s'agit pas d'un broquart châtré, mais d'un broquart dont les testicules avaient été coupés par le chasseur qui, l'ayant abattu, s'appretait à le vider; mais le broquart n'était pas mort et à peine le chasseur avait-il sectionné les testicules que le broquart se releva et s'enfuit dans le bois voisin. Cinq ans après ce broquart fut abattu; il avait une perruque de 13 centimètres, 31 centim. $\frac{3}{4}$ de circonférence, le fût mesurait 12 centimètres, celui de gauche 6 centimètres. La tête est représentée aux figures 41 et 41 bis (dans cette dernière elle est débarrassée du velours après avoir été passée à l'eau bouillante). Comment se fait-il maintenant que l'animal ait gardé pendant cinq ans sa perruque sans devenir malade? C'est peut-être que les chevreuils en liberté ont une nourriture moins concentrée que les chevreuils apprivoisés, qui reçoivent de leurs maîtres beaucoup de friandises et parfois ont de plus belles têtes que les chevreuils sauvages.

D'après les observations de M. G. Schmidt (de Klein-Saubernitz), qui a châtré quatre broquarts, la croissance de la perruque s'arrête complètement d'octobre à décembre, et alors le bois durcit; si on tue le broquart à ce moment on obtient une bonne corne; mais, passé cette époque, les parties nouvelles sont porcuses (p. 100).

Nous avons dit que la cause qui détermine la formation de la perruque est une déficuosité de l'appareil génital (ablation ou atrophie des daintiers). Cependant on voit des broquarts à perruque dont les organes génitaux semblent normaux (p. 116, 117, 118); selon toute vraisemblance il doit, dans ce cas, exister tout de même quelque anomalie des daintiers invisible à première vue; selon l'hypothèse de l'anatomiste allemand Samuel, « ces daintiers sont peut-être capables de produire du sperme, mais incapables de produire quelque autre sécrétion encore inconnue, dont la présence serait nécessaire au développement normal du bois ».

Le bois à perruque va de pair avec une anomalie ou une lésion des organes génitaux.

La cause de l'atrophie des daintiers n'est pas connue, mais, d'après les expériences du savant allemand Obolenski, la section de « *nervus spermaticus* » suffit à la déterminer. (Voir *Archives d'anatomie pathologique*, de Virchows, vol. 113, p. 277.) Cette simple section suffirait à provoquer des cas de bois à perruque; il doit en être de même des *altérations graves, mais sans lésions de ce nerf*.

Par « *nervus* » nous entendons, en français, le Nerf Honteux: ce n'est pas un seul nerf, mais bien plusieurs filets nerveux, qui proviennent du grand sympathique et du plexus lombaire. Ils accompagnent l'artère spermatique et le canal déférent chez le mâle, ou l'artère utéro-ovarienne chez la femelle. Il y a donc une certaine similitude d'origine entre les filets nerveux du mâle et de la femelle. Chez cette dernière, on s'expliquerait mieux la présence d'un kyste qu'une lésion pouvant altérer ces nerfs directement.

Dans *La Vie des Animaux Illustrée*, publiée sous la direction de M. Edmond Perrier (du Muséum), figure, sous le numéro XVIII, un chapitre sur les cerfs et les chevreuils, par A. Ménégaux.

Cet auteur écrit seulement (page 475) : « De vieilles chèvres ont quelquefois de courtes cornes. Ces bêtes sont alors dites bizarres. » C'est *peu* pour la question que nous traitons ici : il y a bien (p. 474) la représen-

tation d'un « chevreuil à perruque », sans aucune explication s'y rapportant dans le texte; encore est-ce le seul auteur français que nous trouvions en connaître l'existence.

D'ailleurs, le qualificatif « bizarre » n'est reçu en vénerie que pour qualifier une *tête* et non une *bête*, une tête anormale comme celle que nous allons étudier plus loin, par exemple. La tête bizarre est constituée par un ou deux bois *anormaux*, soit comme structure intime, soit surtout comme forme de la totalité ou d'une partie. L'année dernière le *S. Hubertusjagdzeitung* a reproduit deux cas de chèvres portant bois, dont l'un avait justement une tête absolument régulière et n'offrant aucune bizarrerie.

3° LA CHÈVRE A PERRUQUE. — Cette tête est extrêmement intéressante à un double titre : 1° parce qu'elle est pourvue de bois, dont l'un, le droit, offre même un certain degré de développement; 2° parce que, en même temps, elle porte perruque.

Examinée dans son ensemble, elle apparaît comme coiffée de deux énormes productions végétales, verruqueuses, dures, qui occupent les régions occipitale et frontale et débordent même en avant des



TÊTE DE CHÈVRE A PERRUQUE, TUÉE RÉCEMMENT
PAR M. PASQUIER, PRÈS DE BRACIEUX (LOIR-ET-CHER)

trous orbitaires. Elles sont tapissées par une peau peu épaisse offrant des replis multiples, de hauteur variable et diversement dirigés, et couverte d'une sorte de bourre de teinte souris.

L'examen de cette tête éveille immédiatement dans l'esprit une double interrogation : quelle est la cause qui a déterminé le développement du bois chez cette chevette ? Quelle est l'origine et la nature de cette perruque ?

Nous pensons qu'il y a une relation étroite entre ces ramures anormales et les anomalies, malformations ou lésions des organes génitaux.

On sait que le travail inflammatoire qui aboutit à la chute des bois et qui préside au développement du refait, est intimement lié aux phénomènes congestifs qui troublent les fonctions génitales et provoquent ou accompagnent le rut. La suppression de ceux-ci annihile celui-là : c'est ainsi que toute lésion ou anomalie des organes sexuels rend le bois permanent.

Toutefois, il peut se faire que les lésions ou maladies des organes génitaux ne suppriment pas complètement leurs fonctions et qu'elles soient compatibles avec la persistance de phénomènes congestifs mais réduits, ralentis, atténués. La poussée inflammatoire qui se manifeste aux pivots et qui est la conséquence de ceux-ci, sera également beaucoup moins accentuée.

L'inflammation qui engendre le bourgeon formateur du bois, au lieu d'être vive, aiguë ou suraiguë, sera peu accusée, subaiguë, chronique même. La vitalité de ce bourgeon sera beaucoup plus réduite, sa tendance à proliférer, à pousser en hauteur, moins grande. Il sera moins épais et tendra à s'étaler. D'où un bourgeonnement en surface, une croissance plus lente, plus longue. En outre, la vitalité réduite de ce bour-

geon formateur, l'affirmation de phénomènes congestifs et inflammatoires qui président à son développement, retentiront également sur l'organisation du tissu néoformé ; l'ossification en sera imparfaite, avortée ; elle restera à son premier stade, la *phase cartilagineuse*. Enfin, la faible intensité du travail inflammatoire, sa chronicité, impliquent sa persistance. Il se prolongera, en s'atténuant toutefois ; l'apport sanguin nécessaire à la nutrition du velours ne disparaîtra pas brusquement, il continuera plus ou moins réduit ; le velours s'organisera, se transformera en peau. Ainsi donc pour nous, le développement du bois à perruque est sous la dépendance d'une modification d'intensité et de durée du travail inflammatoire normal. Chez les cervidés sains, l'inflammation qui aboutit à l'édification des bois est aiguë ou suraiguë ; son arrêt marque le terme de la croissance du bois ; le velours, privé de sang, meurt et tombe. Chez les cervidés portant perruque, au contraire, l'inflammation est subaiguë ou chronique ; l'afflux sanguin paraît considérablement atténué, le velours s'organise et persiste avec des formes et des caractères particuliers.

CONCLUSION. — Nous appuyant sur les idées de K. Brandt et sur celles que nous venons d'exposer, nous concluons que le doute sur les causes ayant déterminé la production de cette perruque est limité à un très petit nombre de cas ; cette vieille chèvre devait soit avoir un kyste aux ovaires, soit être pseudo-hermaphrodite.

Malheureusement, nous en sommes réduits à exprimer deux hypothèses sans vérification possible ; l'état des viscères de cet animal n'a pas été observé et l'étude n'en était plus possible, lorsque son cas nous a été signalé.

G. de MAROLLES.

AVIATION

LES INSCRITS DE L'AIR

Au mois de décembre dernier, des nouvelles venues de Berlin signalaient que l'Aéro-Club impérial allemand venait d'élaborer le projet d'un corps de volontaires aviateurs, lequel rappelait dans ses grandes lignes le projet relatif au corps de volontaires automobilistes déjà organisé grâce au concours de l'Automobile-Club impérial allemand.

Le siège central des volontaires aviateurs devait être à Berlin ; ses membres, Prussiens ou originaires d'un des Etats confédérés dont le contingent militaire est administré par la Prusse. Pour faire partie du corps, les aviateurs devaient prouver qu'ils savaient se servir des aéroplanes en usage dans l'armée allemande et signer l'engagement de rester trois ans au corps.

En temps de guerre, les volontaires spéciaux feront leur service comme aviateurs ; en temps de paix, ils devront satisfaire chaque

année à une période d'exercices d'une durée maximum de dix jours et assister au cours d'aviation organisé par le commandant de la place.

L'administration militaire devait accorder aux volontaires aviateurs une subvention de 3.750 fr. par appareil, à la condition que ces appareils soient du même type que ceux en usage dans l'armée ; enfin, les volontaires aviateurs devaient recevoir une indemnité de 50 fr. par jour pendant leur période d'exercices.



BIPLAN MILITAIRE AU DÉPART

C'est ce projet qui est actuellement, on peut le dire, pratiquement réalisé de l'autre côté du Rhin.

A peu près à la même époque, en France, la Ligue Nationale Aérienne se voyait proposer la même idée, grâce à l'initiative d'un de ses membres, M. Julliot. Celui-ci trouvait très heureusement le titre que nous avons placé en tête de cet article ; il soumettait à son groupement l'étude de l'organisation — grâce à un recrutement sévère — d'une réserve de l'armée de l'air, en même temps qu'il prévoyait pour nos troupes aériennes un cadre de recrutement. Telle est la conception française.

L'idée de M. Julliot est une de celles qui méritent d'être encouragées à brève échéance. Il est certain que si, à l'heure actuelle, notre armée aérienne, en ce qui concerne l'aviation, est supérieure comme pilotes, et surtout par la valeur de ceux-ci, à l'armée allemande, on peut dire que quelques craintes se manifestent déjà, en ce qui concerne la possibilité d'un recrutement qui doit être de plus en plus considérable et pour lequel les postulants ne sont peut-être pas aussi nombreux qu'on aurait pu l'espérer.

Car il faut considérer comme un leurre que d'établir la supériorité d'un pays comme le nôtre, en matière d'aviation, par la simple statistique des brevets de pilotes. Ainsi qu'il se plaisait à le répéter le général Roques, un aviateur qui ne vole plus n'est pas un aviateur. C'est très vrai. Beaucoup de sportsmen passionnés, beaucoup d'amateurs séduits par la nouveauté, et quelques snobs aussi ont passé l'examen de pilote aviateur pour la simple satisfaction de posséder le brevet. Ils ont été — comme tant d'autres — séjourner

quinze ou vingt jours dans un aérodrome ; ils ont appris à faire des 8, à s'élever à 50 mètres d'altitude, puis, leur brevet passé et les quelques vols nécessaires étant accomplis, ils n'ont jamais plus pratiqué l'aviation. La plupart n'ont jamais été propriétaires d'un appareil ; c'est sur des biplans ou monoplans d'école qu'ils ont conquis leur certificat de capacité. C'est ainsi qu'il y a un déchet appréciable sur la liste des pilotes aviateurs français.

Mais revenons au projet de M. Julliot. Celui-ci est conçu de manière à constituer un effectif permanent de réserve pour notre armée de l'air ; pour cela, M. Julliot demande le vote d'une loi. Il demande aussi que l'État subventionne d'une manière forfaitaire et annuelle tout pilote breveté, qu'il possède ou non un appareil, mais à la condition que cet aviateur qui vole remplisse chaque année des obligations militaires définies comme pilote de biplan ou de monoplan. C'est ainsi que se recruteraient les « Inscrits de l'Air », c'est ainsi que fonctionnerait ce recrutement conçu sur un mode renouvelé de l'immortel Colbert, à qui notre marine doit la législation spéciale qui a créé les inscrits maritimes.

Ses considérations commerciales et industrielles peuvent être invoquées pour appuyer, s'il en était besoin, le projet de M. Julliot.

Les fabricants d'aéroplanes traversent une période difficile. Ils ont un seul gros client, l'armée, et c'est tout. Car, pour le moment du moins, le civil monte peu en aéroplane. On cite les acheteurs d'appareils en vue de tourisme aérien : les Etienne Giraud et les Aumont-Thiéville sont rares. Mais cette clientèle particulière se développera rapidement du jour où il sera possible d'assurer une sécurité relative en aéroplane, ce qui ne peut tarder. En attendant que ces nouveaux progrès dans la construction permettent aux fabricants de vendre en plus grand nombre à l'acheteur isolé, il apparaît nécessaire de créer ce corps de volontaires civils dont la mise sur pied donnerait satisfaction à beaucoup de pilotes et déterminerait aussi de nouvelles vocations propres à assurer à notre cinquième arme un contingent précieux en cas de guerre.

Les grandes lignes du projet déposé par M. Julliot indiquent que l'on demanderait à l'État une indemnité forfaitaire de 3.000 francs par pilote breveté sans appareil et 5.000 francs pour un pilote breveté, possesseur d'un monoplan ou d'un biplan. Le projet envisage également le cas où le pilote volontaire ne serait pas détenteur du brevet militaire, l'État intervenant pour l'aider à acquérir ce brevet.

Comme jadis les dispensés de l'article 23, volontaires d'un an, les « Inscrits de l'Air » devraient, sous peine de déchéance et jusqu'à un certain âge, continuer à passer des examens annuels en dehors de la période d'exercices.

Il est indispensable en effet que, dans ce corps des aviateurs, les pilotes « Inscrits de l'Air » soient tenus au courant des connaissances spéciales propres à l'aéronautique militaire, en même temps qu'ils doivent être constamment familiarisés avec les machines destinées à être pilotées en cas de mobilisation. Le nombre des aéroplanes qui va être mis, d'ici à la fin de cette année, à la disposition de l'armée, permettra une pratique constante dans les différents

camps de l'aéronautique militaire. Parmi les « Inscrits de l'Air », on pourra aussi trouver d'excellents éducateurs, d'excellents instructeurs. Et il y a aussi tout un corps de mécaniciens aviateurs à recruter et dont les services auront une importance capitale.

Enfin, le Gouvernement — nous revenons sur ce point, à propos des fabricants — a également tout intérêt à ce qu'un projet de loi soit adopté dans ce sens et non seulement parce que, dans un an ou deux, nous pouvons espérer peut-être un effectif d'un millier d'aviateurs, mais aussi parce que cet encouragement permettra à nos industriels de continuer leurs efforts.

PAUL ROUSSEAU.

ESCRIME

Le Challenge des Corporations

CETTE épreuve, créée par la revue *Les Armes*, va se disputer pour la quatrième fois, avec un succès toujours grandissant — 235 engagements ! Tel est le chiffre des adhésions recueillies jusqu'à ce jour — il est à présumer que le chiffre de 250 sera dépassé en 1913. M. René Lacroix, auquel nous devons cette magnifique épreuve, peut être fier de son initiative.

On sait que chaque corporation (Finances, Industrie, Médecine, Lettres, Droit, Beaux-Arts) réunit un lot important de tireurs dont les 11 premiers sont gardés pour disputer la finale — ils sont répartis en 11 poules différentes (poule des premiers, des seconds, etc.). L'addition des points de chaque corporation donne le résultat final. En outre, le premier de chaque corporation se voit attribuer un challenge dont il a la garde pendant un an.

Les épreuves ont commencé le dimanche 2 février, au cours de la réunion des



Dr Bernardie Buchard Granger Senecal
Dalsau Alary Dr Robert Cruet Elie Velin Ruau Mistarlet

LES CONCURRENTS DU CHALLENGE DE LA MÉDECINE

Armes de Combat ; malgré ses vastes dimensions le Cercle Hoche faillit se trouver trop petit pour les concurrents des Challenges de la Finance et de l'Industrie. Finalement, grâce à la bonne volonté et au dévouement de tous, le résultat put être proclamé à six heures.

Finances : 1° Dubourdieu, suivi de MM. Delevoye, J. Lemaître et Bérenger.

Industrie : 1° G.-A. Lepage (de Sedan) ; 2° René Bourgoïn ; 3° Saurin (Marseille) ; 4° Cordier.

Le succès des deux provinciaux a été fort bien accueilli et est de bon augure pour l'extension de l'escrime en France.

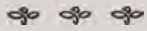
Les Challenges des Lettres et de la Médecine se sont tirés le 9 février, à l'École Sainte-Marie, au cours de la réunion mensuelle de l'Académie d'Épée. Voici les résultats :

Lettres : 1° M. Robert Guillou ; 2° Wattelin et de Polignac ; 4° M. de La Nux.

Médecine : 1° M. Granger ; 2° M. Buchard (de Rouen) ; 3° M. Velin (de Nancy) ; 4° M. Alary.

L. TRAPANI.

CHOSSES ET AUTRES



Concours Hippique de Vittel.

Le classique Concours Hippique de Vittel aura lieu du 10 au 17 juillet prochain.

50.000 francs de prix seront alloués aux différents vainqueurs et seront répartis en épreuves d'obstacles de concours et en épreuves d'obstacles d'extérieur.



La Grande Semaine d'Escrime.

« Le Comité de la Fédération Parisienne d'Escrimeurs a fixé au 19 mai la date d'ouverture de la Grande Semaine d'Armes de 1913, laquelle aura lieu dans le Jardin des Tuileries, ainsi qu'il a été annoncé précédemment.

Le Comité a accepté de faire disputer, au cours de cette Grande Semaine et pour le compte de la Fédération Nationale, les épreuves pour la formation de l'équipe nationale.

Il a accepté également de faire disputer celles relatives à l'attribution de la Coupe de France (épreuves interdépartementales).

Les matches internationaux auront lieu le 24 mai.

Le travail de préparation de la Grande Semaine a été réparti entre dix Commissions composées comme suit :

MM.

Partie matérielle . . .	Sée, Sdilon, de Eynde.
— technique	Cordier, Perrodon, de Eynde.
Jurys	Comte G. d'Havrincourt.
Police	Sée, de Eynde.
Protocole	Caze de Caumont, Gravier, Massard, Lacroix.

Relations avec les équipes étrangères. Paris-Provence.	Gravier, Gaudin, Lippmann. Gravier, Lacroix, Trombert, Cordier.
Presse.	Lacroix, Massard, Joë Bridge.
Baïonnette	Sée, de Eynde.
Tir	De Lillers, Rodocanachi, Rivière. »



A Monte-Carlo.

Rigoletto a retrouvé son traditionnel succès, grâce à une interprétation des plus brillantes :

A côté du ténor Smirnoff, toujours acclamé dans le rôle du duc de Mantoue, le public a triomphalement accueilli trois admirables artistes, dont c'étaient les débuts sensationnels à Monte-Carlo : Mlle Lipkowska, une Gilda exquise, cantatrice merveilleuse et comédienne parfaite ; M. Baklanoff, baryton de voix superbe, qui joue le rôle de Rigoletto avec une rare puissance dramatique ; M. Waltz, basse au généreux organe, qui campe un Sparafucila impressionnant.

Il faut citer aussi Mme Mally Borya, fort remarquable dans le rôle de Maddalena.

L'orchestre était conduit par le maestro Alexandre Pomé.



2° Salon Automobile du Mans.

L'organisation de la 2° Exposition de l'Automobile et du Cycle du Mans va entrer dans la période de grande activité. L'ancienne Halle aux Toiles va subir une entière transformation et d'importantes extensions pour abriter les merveilles de mécanique moderne qui ont attiré les foules mondiales à l'Olympia de Londres, au Grand Palais de Paris, et, en dernier lieu, au Palais du Cinquantenaire de Bruxelles.

Nous sommes, dès maintenant, en mesure de donner quelques indications précises aux futurs visiteurs du Salon du Mans.

D'abord les stands auront une importance double de ceux de l'année dernière. Le Hall et ses annexes seront également décorés et éclairés par de nombreuses lampes à arc.

Un buffet spacieux, comportant de nombreuses tables, fera du Salon le rendez-vous de toute la société élégante du Mans et de la région. Les thés de 4 à 5 heures y seront sûrement très suivis.

Près du buffet un orchestre symphonique se fera entendre de 4 à 6 heures et demie et ajoutera sa note gaie aux visites, aux transactions commerciales et aux charmants papotages, où toute l'automobile sera passée au crible... sans parler du prochain.

Une grosse nouvelle aussi et qui est maintenant définitivement acquise : le principal lot de la *Tombola gratuite* sera une automobile d'une valeur de 4.000 francs, le Bébé-Peugeot, dernier-né des grandes usines qui après avoir triomphé à Dieppe, vinrent de nouveau moissonner tous les lauriers sur le Circuit du Mans.

Disons enfin que 30 marques d'automobiles, françaises, allemandes, américaines, belges et italiennes seront représentées au Salon du Mans et autant de marques de carrosseries automobiles, de cycles et d'accessoires divers.



Nouveau conflit international.

Un croiseur grec a arrêté un vaisseau neutre pour le visiter. Le capitaine de ce dernier, interpellé, ayant répondu qu'il ne transportait pas de contrebande de guerre, son navire a été saisi parce qu'il a été trouvé dans la cargaison un chargement de Dubonnet, le vin tonique et réconfortant, destiné, paraît-il, aux soldats turcs. Le capitaine a protesté.

La question sera soumise à un tribunal arbitral.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

HOTEL 300 m. ROCHE 57. Lib. de location. M. à p. 400.000 fr.
3 Maisons à Paris Rev. br. Mise à prix.
R. CAUMARTIN, 68. 34.808 f. 340.000 f.
R. BLANCHE, 94. PRÉTS : 127.000 f. 19.294 f. 200.000 f.
R. RAMPOYNEAU, 49. 15.715 f. 150.000 f.
A adjr s^r 1 ench. Ch. Not. Paris 4 Mars. S'adr. aux not. : M^{rs} Meunier et PHILIPPOT, 10, r. St-Antoine.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos abonnés sont informés qu'ils ont droit gratuitement à quarante lignes de petites annonces par an. Les annonces ne seront insérées qu'une fois. Toute annonce répétée donnera lieu à la perception d'un droit de 1 franc par insertion, payable d'avance, indépendamment du prix des lignes (la première insertion seule étant gratuite).

La Direction fera toujours passer en premier lieu les annonces de cinq lignes ; quant à celles non payantes dépassant cinq lignes, elles ne seront insérées que lorsque la place consacrée à la rubrique sera suffisante. Les lignes supplémentaires seront insérées à raison de 75 cent. la ligne et devront être payées d'avance. Si le vendeur ou l'acheteur désire donner son adresse au bureau du journal, il devra envoyer avec son annonce la somme de UN FRANC pour frais de correspondance. Dernier délai pour les petites annonces à paraître dans le numéro de la semaine : Mardi, 10 heures.

Irlandais bai-brun, 7 ans, 1^{re}63. Parfait chasse, sage, adroit, vite, pleine condition. Toutes garanties. Photographie. 2.400 fr. — Prince de Broglie, Cuy, par Argentan (Orne).

394

Deux superbes hunters irlandais extraordinaires, modèle ancienne gravure, plein

service, nets, garantis, 6 et 7 ans, 1.500 et 2.000 fr. — Comte Joseph Rochaid, Deux-Rives, Dinard (Ille-et-Vilaine). 395

Watteau, hongre bai par le Hardy et Kairouan, 8 ans, gagnant de plus de 40.000 fr. en plat et en obstacles ; beau et fort pur sang. 1.000 fr. Visible et essai, Vitry-en-Artois. Henry Daix, 19, rue Jean-de-Gouy, Douai. 401

1° Cause démonte, beau cheval pur sang, gris, 1^{re}64, 5 ans, fils du Samaritain, net, monté en dame, peur de rien, chasse régulièrement, essai sur place ; 2° Jument anglaise b. b. présumée pur sang, 1^{re}00, 8 ans, montée dame, remarquable à travers pays, grosse sauteuse, vite, chasse régulièrement, avec garantie, 1.800 fr., essai sur place. — Vicomtesse Lamettrie, Dinard. 405

Alceste, p. s., 1911, par Flacon et Arsinolé, fort poulain, accusant beaucoup sang, galop très souple, dans les herbage. — S'adresser Robert, ex-brigadier Haras, Le Merlerault (Orne). 406

Maroc, pur sang alezan, fils de Lutin, né en 1905, gagnant du Grand Prix de Lyon, conviendrait pour cross-country ou cheval de chasse, large essai sur place, prix 1.000 f. — Seguin, Château du Colombier, Annonay (Ardèche). 408

Splendide petite chienne loulou naine de Poméranie, âgée de 4 mois, très belle fourrure d'un blanc neige admirable, très vive,

amitieuse, provenant de parents inscrits et primés en Allemagne et Belgique. — Hôtel d'Amade, Binche. 403

A vue : faute emploi manque gibier, beau laverack, 3 ans 1/2, régulièrement moucheté, absolument sain et net ; mis down, peu chassé, très soumis, 150 francs.

Paire harnais vernis noir, bouclerie cuivre, colliers fauves ; marque Paris, état neuf, 160 francs. — M. de Peyran, place Decazes, Libourne. 397

A vendre : Cause changement, race ensemble ou séparément, 20 beagles harriers, des meilleures origines de 2 à 5 ans, très vigoureux, prenant en pays très dur, ayant obtenu nombreuses récompenses expositions ; prix très modéré. — La Verdure, Saint-Marcel-Bel-Accueil (Isère). 409

A louer dans la Haute-Vienne :

1° Admirable pêche à la truite sur plus de 5 kilomètres d'une rivière importante comportant 3 barrages avec rapides ;

2° Pêche sur plus de 2 kilomètres d'un cours d'eau moins important parallèle, à très peu de distance de la rivière indiquée ci-dessus ; deux barrages existent sur ce parcours. — S'adresser à M. Chambry, à Vicq (Haute-Vienne). 385

Omnibus par Binder, état neuf. 1.000 fr. — M. de Marcillac, Bessemont, par Villers-Cotterets. 399

Adjudant marié, 28 ans, connaissant terre, bois, chasse, demande place garde de propriété. Ad. : Briotte, 1^{er} inf., Cambrai (Nord). 407

On désire se procurer les ouvrages suivants : 1° *Histoire du cheval à travers les âges*, par Houel, inspecteur des Haras, deux volumes ; 2° *Les chevaux de pur sang anglais et arabes introduits en France*, même auteur, 2 volumes ; 3° *Le cheval de remonte*, par le commandant Stiégelman, 1 volume. — Faire offres à M. le vicomte Maurice d'Orléans, Haras de la Roche, par le Pin-au-Haras (Orne). 410

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Imprimerie PAUL DUPONT (Thouzellier Dir.)
4, rue du Bouloi, Paris.

MOSS CREAM

SAVON EN BATON POUR LA BARBE
EN ETUI GLISSETTE MÉTAL

PRIX 1fr25

ED. PINAUD, PARIS

BOITERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES
sont RADICALEMENT GUÉRIES par

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS
50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies.